

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°84-474 du 21 Novembre 1984

portant nomination du Directeur Général
et des Directeurs Généraux Adjoints du
Ministère de l'Information et des Commu-
nications et du Ministère de la Culture,
de la Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Mi-
nistères, notamment son article 15,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de
la Révolution Populaire du Bénin en date du 9 Novembre 1984,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 14 Novembre 1984,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Les personnes dont les noms suivent sont nommées
dans les fonctions ci-après :

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- Directeur Général du Ministère : Camarade Taïrou Mamadou DJAUGA,
- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade Moussa SALIFOU,

.../...

MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Directeur Général Adjoint
du Ministère : Camarade Amoussa SAROUKOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances et de l'Economie
absent, le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Administration Terri-
toriale, chargé de l'intérim,

Edouard ZODEHOUGAN

Ampliatiions : PR 8 - CC du PRPB 6 - ANR 6 - CPC 6 - PPC 4
SGG 4 - Ministères 12 - MIC et MCJS 8 - Intéressés 3 IGE
et ses Sections 4 - DPE-DLC-INSAE-6 - DCCT-ONEPI-Gde Ch.3
DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 20 - DPCA au MTAS 6 - SPD 2 - BCP 1
UNB-FASJEP-BN-DAN 8 - JORPB 1